

## PIE X ET LE " CREDO " DE DUMONT

**L**ES églises de France sont en possession depuis deux siècles et demi d'un chant du *Credo* consacré par l'usage et le temps, auquel elles sont très attachées. C'est le *Credo* des fêtes solennelles, des grandes circonstances, des grandes manifestations religieuses, le *grand Credo*, comme on l'appelle.

Ce chant est l'œuvre de Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, et fait partie d'une des messes de ce musicien, dite *Messe royale*.

Quoique incorporée depuis longtemps dans les livres de chant, et malgré sa dénomination grégorienne de messe du premier mode, la *Messe royale* n'est pas une messe de plain-chant grégorien. C'est une *Messe musicale*. A ce titre, elle n'a pas trouvé place dans le *Kyriale* de la nouvelle édition vaticane du chant liturgique, édition désormais officielle qui devra être adoptée par toutes les églises du monde catholique.

On s'est ému en France de cette omission. Qu'allait devenir la belle messe royale de Dumont, le beau *Credo* des fêtes ? Pourrait-on continuer à s'en servir ? Serait-elle conservée au moins au même titre que les *messes palestriniennes*, admises dans le *motu proprio* de Sa Sainteté Pie X sur le chant sacré ? On n'était pas sans quelque inquiétude.

Tout récemment, un évêque de France, Mgr Péchenard, s'est fait l'interprète de ces craintes auprès du Souverain-Pontife. A son retour de Rome, il a rapporté à son clergé la réponse de Pie X.

Or, il était arrivé, l'an dernier, le jour des solennités de la béatification de Jeanne d'Arc, que les pèlerins français venus à Rome, à cette occasion, avaient chanté le *Credo* dans la basilique de Saint-Pierre. Le pape n'assiste pas aux messes de béatifications. Mais Pie X, par amour de Jeanne d'Arc et de la France, avait voulu être présent, quoique invisible. Et quand, de sa tribune particulière, il entendit ces quarante mille Français, hommes et femmes, chanter ensemble dans un formidable unisson à trois octaves de voix leur *Credo* national, son âme de pontife et d'artiste tressaillit. La cause était entendue.

J. S.